

## Les Zones d'Aménagement Concerté

**La ZAC des Hauts de Sainte Marthe** (13/14<sup>e</sup> arrondissement) verra la création d'un nouveau quartier à vocation résidentielle en préservant le patrimoine architectural et paysager du site, grâce au respect de l'équilibre entre espaces bâtis et non bâtis pour la plupart plantés. Sur cette zone de 150 hectares seront réalisés 2.800 logements, dont environ 20% de logements sociaux, 21.100 m<sup>2</sup> de bureaux et trois pôles de centralité regroupant écoles, crèches et autres équipements publics, commerces, équipements sportifs... Cette opération, dont les travaux ont débuté en 2008, permettra d'appliquer la Charte Qualité Marseille à l'échelle d'un quartier et de fixer des prescriptions environnementales à respecter par les constructeurs pour les bâtiments privés et les aménagements publics.

**La ZAC du Vallon Régný** (9<sup>e</sup> arrondissement) donnera le jour à un nouveau quartier constitué de près de 1.000 logements et traversé par le futur Boulevard Urbain Sud. Sur un périmètre de 34 hectares, il s'agit de réaliser 85.000 m<sup>2</sup> de surface habitable aux côtés des noyaux villageois de Sainte Marguerite et du Cabot. S'y ajouteront 8.000 m<sup>2</sup> des commerces et bureaux et 3.500 m<sup>2</sup> de nouveaux équipements publics.

**La ZAC de la Capelette** (10<sup>e</sup> arrondissement) vise à développer une zone à vocation résidentielle, susceptible d'accueillir aussi de l'activité tertiaire, et à revitaliser ce secteur de 75 hectares proche du parc du 26<sup>ème</sup> Centenaire, à proximité du quartier du Rouet. Il s'agit aussi de dynamiser des zones en friches et d'accroître l'offre de logements (+2.000), notamment autour du parc Bonnefoy. Parmi les équipements prévus figurent une école, une crèche, mais aussi le Palais de la Glisse et de la Glace, et un complexe cinématographique au sein d'un pôle privé de loisirs. De nouvelles voies amélioreront la circulation et la desserte du site, et une liaison de transport en commun sera assurée entre la gare de la Blancarde et le métro de Sainte-Marguerite.

**La ZAC du Rouet** (8<sup>e</sup> arrondissement) s'étend sur 9,5 hectares. La Ville de Marseille a voulu requalifier le quartier du Rouet en améliorant les dessertes et les espaces publics du secteur et en proposant un habitat de qualité. Le programme prévoit entre autres la construction de 1000 à 1500 logements, l'aménagement d'une crèche, d'une école et des équipements de surface (voiries, place publique...). Les travaux des programmes immobiliers, prévus pour une durée de 18 à 24 mois, ont débuté en 2007. La première tranche de travaux de voirie a été réceptionnée en 2008.

**La ZAC de Saumaty-Séon** (16<sup>e</sup> arrondissement), associée aux effets de la première Zone Franche Urbaine, a permis l'équipement et l'urbanisation de 60 hectares des anciennes carrières des Tuileries de Marseille.

En moins de dix ans, 95 000 m<sup>2</sup> de bureaux et autres locaux d'activités, 30 000 m<sup>2</sup> de logements ont été construits, ainsi que des équipements publics comme un stade, un parc, et prochainement une Maison pour Tous.

L'aménagement d'espaces publics à Saint André (place, stationnement, mail piétonnier) et à Saint Henri (stationnement, mail piéton et espaces publics devant les écoles) est programmé.

**La ZAC de la Valentine** (11<sup>e</sup> arrondissement) a été créée sur 230 hectares, pour développer l'activité économique et l'emploi. .

L'objectif a été d'aménager ce secteur pour favoriser l'accueil d'activités secondaires,

tertiaires et commerciales. De grandes enseignes s'y sont installées et l'ancien Site de Nestlé est en cours d'aménagement en vue d'y implanter de nouvelles activités industrielles et des bureaux .